



Commission de suivi de site MINAKEM Beuvry Production

Lieu : Sous-préfecture de Douai

Date : 23 novembre 2021

Collège "Administrations de l'Etat"

Madame REKIBI, Sous-préfecture de Douai,
Madame HAREMZA, Sous-préfecture de Douai
Monsieur DELCOURT, Département du Nord
Monsieur TISON, DREAL Hauts-de-France
Monsieur MALBRANCQ, DDTM 59

Collège "Collectivités"

Monsieur MERLY, Mairie de Marchiennes
Monsieur DANNA, Mairie de Beuvry-la-Forêt
Monsieur TULLIER, Mairie de Rosult
Monsieur HOTTIN, Communauté de Communes de Pévèle Carembault

Collège "Exploitant"

Monsieur LOPES, Minakem Beuvry Production,
Monsieur TOURBEZ, Minakem Beuvry Production

Collège des « salariés »

Monsieur NOREUX, Minakem Beuvry Production
Monsieur GUILLAUME, Minakem Beuvry Production

Personnes qualifiées

Commandant DELECOURT, SDIS 59
Commandant BLUM, Gendarmerie d'Orchies

Secrétariat de la CSS

Madame BASQUIN, S3PI

ORDRE DU JOUR

I.	Introduction du Président de la CSS.....	3
II.	Bilan d'activité et environnemental de l'établissement Minakem pour l'année 2020 (risques technologiques et risques chroniques).....	3
III.	Présentation du projet de modernisation des installations (projet Phoenix).....	4
IV.	Questions et échanges	5

Madame REKIBI ouvre la séance à 14 heures 10.

I. Introduction du Président de la CSS

Monsieur LOPES rappelle que Minakem est la branche pharmaceutique de Minafin. Le site s'étend sur 8 hectares, dont 4 sont dédiés à la production industrielle, en bordure du parc naturel régional Scarpe-Escaut. Le site comprend trois ateliers de production, un magasin, une station d'épuration et un laboratoire de recherche et développement. Depuis trois ans, son activité est continue du lundi au samedi soir. Ses effectifs comptent 123 personnes en production et 43 en R&D. Enfin, son chiffre d'affaire croissant depuis 2017 lui permet d'investir pour moderniser ses infrastructures.

II. Bilan d'activité et environnemental de l'établissement Minakem pour l'année 2020 (risques technologiques et risques chroniques)

Monsieur TOURBEZ commence par présenter la sécurité sur le site : il compte 2 accidents avec arrêt en 2020 contre 4 en 2019, et aucun accident sans arrêt en 2020 tandis que 4 étaient relevés en 2019. Les soins diminuent également, passant de 12 en 2019 à 3 en 2020.

Le taux de gravité se situe à 0,35 tandis que le taux de fréquence s'élève à 11,39. Bien que ces indicateurs soient en diminution par rapport à 2019, l'amélioration de la sécurité reste une préoccupation, via des causeries et des visites sécurité.

Monsieur TOURBEZ indique que le risque principal sur le site est l'incendie et à ce titre, l'intégralité du personnel bénéficie d'une formation de première intervention. Des formations d'équipiers de deuxième intervention ou de troisième intervention (avec du matériel lourd et des scaphandres) sont quant à elles délivrées au personnel de production, selon les besoins de leurs postes. La crise sanitaire a impacté le taux de formation, mais le rattrapage des formations de première intervention a été effectué.

Monsieur TOURBEZ fait ensuite savoir que des études de sécurité sont menées avant toute mise en production afin de s'assurer de la fiabilité des process et d'anticiper les problèmes.

Trois exercices ont été organisés en 2021, dont un exercice de recensement, un POI interne (sans le SDIS) et un POI externe. Ces exercices seront réitérés en 2022 tandis qu'un exercice PPI devrait s'y ajouter, sous réserve de confirmation de la Préfecture.

Parmi les points positifs observés lors de l'exercice POI du 26 novembre 2020, Monsieur TOURBEZ relève un recensement rapide, une alerte donnée rapidement, une bonne prise en charge des blessés ainsi qu'une bonne communication entre le centre d'exploitation, le directeur des opérations et le SDIS.

Cependant, l'exercice a mis en évidence quelques carences, comme la taille insuffisante de main courante, l'absence de communiqué de presse préétabli et l'absence de ligne directe avec le SDIS. Une ligne directe avec le SDIS a été créée fin 2020 tandis que le PC exploitant a été rendu plus opérationnel. Enfin, une formation à la gestion de crise sera proposée pour mieux communiquer avec les journalistes.

Monsieur TOURBEZ dénombre 5 déclenchements d'alarme intempestifs en 2020, dus à des problèmes de capteurs ou de déclencheurs manuels.

Concernant la sûreté du site, Monsieur TOURBEZ déclare un incident où des migrants ont été découverts dans la remorque d'un camion. Désormais, les remorques sont vérifiées avant l'entrée

sur le site, au niveau du sas, afin d'éviter toute intrusion dans la zone d'exploitation. Il rappelle enfin que les gardiens du site sont formés aux problématiques de sécurité spécifiques au site Minakem.

Monsieur TOURBEZ présente le bilan environnemental : le volume total d'eau prélevée en 2020 s'élève à 91 771 m³, très en deçà du maximum autorisé par l'arrêté préfectoral (230 000 m³).

La consommation électrique de l'usine a augmenté de 2,9 % par rapport à 2019. Cependant, un nouveau surpresseur devrait réduire la consommation d'énergie dès 2021.

Monsieur TOURBEZ révèle que 2 477 tonnes de déchets ont été produits en 2020 : 1 150 tonnes de déchets industriels ont pu être valorisés ou recyclés (énergie, solvants et fûts métalliques notamment) tandis que 47,2 tonnes de papier, carton ou plastique ont été recyclés.

Monsieur TOURBEZ fait état de dépassements d'AOX, d'azote et de DBO décelés lors de contrôles inopinés : une analyse est en cours pour en identifier la cause.

Une étude acoustique réalisée en 2020 a démontré que les niveaux sonores sont en accord avec la législation. Cependant, le bruit des alarmes locales est gênant pour les riverains, ce qui a conduit l'entreprise à réduire le niveau sonore de ces alarmes ou à les remplacer par un signal lumineux.

De même, suite à la plainte d'un riverain, un atténuateur de bruit a été placé sur un ventilateur et la construction d'un merlon est en cours. Indépendamment du riverain, cette action constitue une opportunité de diminuer l'empreinte environnementale de l'entreprise, mais aussi d'entretenir les espaces non utilisés pour la production.

Monsieur TOURBEZ souligne aussi les problématiques d'odeurs liées au traitement des boues de la station d'épuration, et signale qu'une coloration rouge a été observée dans le bassin de collecte au mois d'avril 2020. Toutefois, cette coloration a pu être supprimée en chauffant l'eau du bassin. Une surveillance du cours d'eau a également été effectuée jusqu'à 4 kilomètres en aval. Le rapport R&D/HSE « étude de la coloration du bassin tampon » a fait état que cette coloration était probablement d'origine bactérienne, avec libération de pigment donnant à l'eau la couleur observée. Des dispositions ont été prises pour que Minakem puisse approvisionner sous 48h des caissons de charbon actif pour traiter cette coloration si elle était de nouveau observée.

Concernant le bilan réglementaire, la DREAL a effectué trois contrôles et mis en évidence une non-conformité qui a été levée depuis l'inspection.

L'inspection du travail a également réalisé trois inspections inopinées pour évaluer le plan de prévention d'une entreprise extérieure ainsi que ses conditions de travail : aucune irrégularité n'a été constatée.

Enfin, Monsieur TOURBEZ mentionne les dépenses et les investissements concernant l'hygiène, la sécurité et l'environnement, à hauteur de 129 000 euros en 2019 et de 170 000 euros en 2020.

Le Commandant DELECOURT précise que les relations entre le SDIS et le site de MINAKEM sont excellentes et que les exercices se passent généralement bien. Les seules remarques lors de ces exercices concernent des points de détails.

Monsieur TULLIER se demande si le site est équipé d'un système de vidéo-surveillance.

Monsieur LOPES confirme que le site n'est pas doté de ce type de système de surveillance, car le site est très grand et cela représenterait des investissements importants. Il précise qu'un gardiennage est mis en place et que celui-ci est renforcé le week-end.

Monsieur TISON précise que la surveillance par caméra ne pourrait pas remplacer certaines obligations de présence liées à la défense contre l'incendie de l'établissement.

III. Présentation du projet de modernisation des installations (projet Phoenix)

Monsieur LOPES explique qu'il est nécessaire de moderniser les infrastructures qui ont été construites dans les années 1960 ou 1970 pour la plupart, et qui sont vieillissantes. L'objectif du projet Phoenix est donc d'accroître la production pour satisfaire la demande clients (traitements pour le COVID, médicaments génériques, traitements de maladies orphelines et développement de nouvelles thérapies), de satisfaire aux contraintes environnementales et requis qualité grandissants, et d'améliorer la compétitivité. Le projet permettra potentiellement de créer 20 à 30 emplois.

Le projet comprend deux phases : la première consistera à créer une nouvelle ligne de production polyvalente ainsi que ses utilités. Il s'agira de développer la semi-automatisation pour gagner en fiabilité et en répétabilité, de réduire l'empreinte environnementale du site en intégrant de nouvelles technologies, d'améliorer l'ergonomie pour les salariés, et de mieux traiter les rejets COV en les centralisant grâce à une unité de traitement aux charbons actifs avant un point de rejet unique type « cheminée » (les rejets COV sont actuellement diffus).

Cette première phase sera à l'étude jusqu'à fin 2021 tandis que le dossier de permis de construire est en cours d'instruction. Les travaux débuteront en février 2022 et la phase de qualification en novembre 2022, afin que l'atelier soit opérationnel en mai 2023.

Monsieur TOURBEZ note que le projet n'implique pas de nouvelle rubrique ICPE. De même, les travaux se limitant au périmètre du site, le PPRT actuel n'a pas besoin d'être modifié et l'étude de danger n'a pas mis en évidence de nouveaux effets à l'extérieur du site.

La seconde phase du projet verra quant à elle la création d'un laboratoire pour étudier les nouvelles technologies.

Monsieur LOPES informe enfin la CSS que le projet est présenté aux riverains en porte à porte : le tiers de riverains qui ont répondu ont livré un bon accueil.

Madame REKIBI demande pourquoi ne pas avoir opté pour une réunion publique.

Monsieur LOPES répond que par le passé, Minakem avait été maladroit dans sa communication et que ces réunions s'étaient mal déroulées.

IV. Questions et échanges

Monsieur TULLIER est d'avis que les riverains doivent rester cohérents dans leurs plaintes, car ils achètent leur maison à proximité de l'usine en toute connaissance de cause.

Monsieur LOPES confirme que l'entreprise est très transparente, notamment auprès des potentiels acheteurs qui la contactent pour se renseigner.

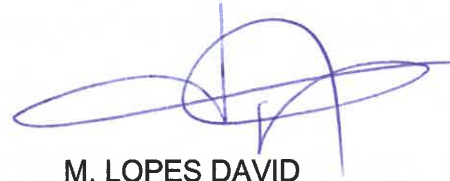
Monsieur MALBRANCQ demande quel est l'impact du merlon sur le niveau sonore de l'usine.

Monsieur LOPES répond que la réduction du niveau sonore induite par le merlon est théoriquement d'environ 7 décibels. Cependant, seules des mesures prises dans les jardins des riverains

permettraient de le confirmer, ce que l'entreprise souhaiterait réaliser en 2022 lors de la prochaine campagne de mesure de bruit.

Madame REKIBI lève la séance à 15 heures 50.

Le Président de la CSS

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a vertical line, positioned above the name M. LOPES DAVID.

M. LOPES DAVID